

SECRETAIRE DE LA FORCE EN ATTENTE DE LA REGION AFRIQUE DE L'EST (EASF)

WestWood Park Road
P.O Box 1444 - 00502
KAREN, NAIROBI
KENYA



Phone: +254-20 3884 720
+254 20 3884 688
Fax: +254-20 3884 696
E-mail: easbricom@easbrig.org

COMMUNIQUE DE LA 4^E REUNION EXTRAORDINAIRE DU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA REGION AFRIQUE DE L'EST

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE, 30 JANVIER 2016

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Région Afrique de l'Est a tenu sa 4^e Session Extraordinaire le 30 Janvier 2016, à Addis Ababa, en Ethiopie, présidée par **S.E.M HASSAN SHEIKH MOHAMOUD de la République Fédérale de Somalie.**

Ont pris part au Sommet: **S.E.M Ikililou Dhoinine, Président de l'Union des Comores, S.E.M Hassan Darar Houffaneh Représentant du Président de la République de Djibouti, S.E.M Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie, S.E. Ambassadeur Raychelle Omamo, Représentant du Président de la République du Kenya, le General de Brigade Joseph Nzabamwita Représentant du Président de la République du Rwanda, S.E.M Joel Morgan, Représentant du Président de la République des Seychelles, Lt Gen Yahia Mohammed Khair Représentant du Président de la République du Soudan, S.E Amb. Mull Sebuja Katende Représentant du Président de la République de l'Ouganda et Amb. Chanfi Issimail, Directeur du Secrétariat de la Force en Attente de la Région Afrique de l'Est.**

S.E.M Joel Morgan, Président du Conseil des Ministres de la Défense et de la Sécurité, et Ministre des Affaires Etrangères et des Transports de la République des Seychelles a présenté au Sommet, les recommandations fait par le Conseil Extraordinaire des Ministres sur la situation au Burundi.

Le Sommet :

Se réjouit du Rapport du Conseil des Ministres de la Défense et de la Sécurité et **prenant note** de l'exposé sur l'évolution de la situation au Burundi :

Exprime ses fortes préoccupations sur les faits rapportés concernant la situation affectant de milliers Burundais et menaçant de déstabiliser la paix et la sécurité régionales;

Exprime sa solidarité et sa sympathie à l'égard du Peuple Burundais, confronté à une situation de conflit dans le pays;

Apprécie fortement le processus de médiation en cours entre le Gouvernement du Burundi et l'Opposition, en vue de trouver une solution pacifique à la situation.

Déplore les actes de violence continus, relevés dans des rapports, et le mépris manifesté par rapport à la protection des populations innocentes;

Accueille favorablement la décision de la 565^e Réunion du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine, tenue le 17 Décembre 2015, autorisant le déploiement d'une Mission Africaine pour la Prévention et la Protection au Burundi (MAPROBU), avec un Force de 5000 personnels Militaires, des Policiers et des Civils, pour une période initiale de 6 mois;

Souligne l'importance du consentement du Burundi en tant qu'Etat indépendant et souverain, bénéficiaire du processus, en vue de garantir le succès des Operations de Soutien à la Paix.

Félicite l'engagement résolu de l'Union Africaine avec le soutien de l'ONU et de la Communauté Internationale dans leurs efforts quotidiens visant à rechercher une solution politique à la crise au Burundi, qui entre dans son 8^e mois;

Exprime la forte résolution de l'EASF de s'engager davantage dans le processus visant à trouver une solution pacifique à la crise au Burundi, en tant qu'Etat Membre de l'EASF;

Exprime la disponibilité de l'EASF de contribuer au déploiement et assurer le leadership de MAPROBU, sous mandatement de l'Union Africaine;

Relève l'urgence à pourvoir les forces promises, afin de répondre aux exigences du Mandat de MAPROBU;

Félicite les pays ayant accueilli des réfugiés de la République du Burundi;

Le Sommet décide de:

1. **Appuyer** la médiation en cours et recommander fortement que les options politiques soient épuisées et que le Déploiement soit la dernière des options;
2. **Exhorter** le Président de la République du Burundi, en vue d'encourager la participation du Gouvernement du Burundi dans le processus de médiation en cours, et d'accepter le Déploiement éventuel de MAPROBU, le cas échéant.
3. **Endosser** les recommandations du Conseil des Ministres de la Défense et de la Sécurité autorisant le déploiement de l'EASF dans le cadre de MAPROBU, avec le consentement préalable de la République du Burundi;
4. **Demander** au Secrétariat de l'EASF de transmettre ce Communiqué à tous les Etats Membres ainsi qu'à l'Union Africaine. Le Sommet demande également au Secrétariat de l'EASF de transmettre ce Communiqué aux autres Partenaires bilatéraux en vue de solliciter leur soutien pour la mise en œuvre effective des décisions qui y sont contenues.
5. **Rester** saisi de la question.

Fait ce 30^e jour du mois de Janvier, 2016, à Addis Abeba, en Ethiopie.